

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 20 juin 2011

À l'hôtel de ville de Longueuil, le vingtième (20^e) jour du mois de juin de l'an deux mille onze (2011), a lieu la soixante quatorzième (74^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents :

- Mme Monique Brisson, présidente
- M. Éric Beaulieu
- Mme Jacqueline Boubane
- Mme Mireille Carrière
- M. Francis Dumais
- Mme Thérèse Hudon
- Mme Suzanne Lachance
- M. Michel Lanctôt
- M. Jacques Lemire
- M. Pierre O'Donoghue

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 10 juin 2011.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 8 h 30.

RÉSOLUTION CE 200611-564 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Mireille Carrière, d'adopter l'ordre du jour modifié de la soixante quatorzième (74^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil avec les modifications suivantes :

- Ajout de l'item 14 – Sensibilisation des entreprises de l'agglomération de Longueuil à la conciliation travail - famille;
- et de l'item 15.4. - Listes des dépenses encourues, conciliation bancaire et analyse des postes budgétaires pour les mois d'avril et mai 2011;
- les items suivants sont décalés en raison du changement mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-565 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE TREIZIÈME (73^e) ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 16 MAI 2011

Il est proposé par Mireille Carrière, appuyé par Francis Dumais, d'adopter le procès-verbal de la soixante-treizième (73^e) assemblée du comité exécutif tenue le 16 mai 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-566

ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT LA LUTTE ET LA PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée conjointement par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) et le Centre jeunesse de la Montérégie (CJM) à l'effet de renouveler l'Entente de partenariat sur les gangs de rue pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2014;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée par le SPAL et le CJM représente des investissements de 500 000 \$ soit :

- 450 000 \$ du fonds de développement régional (FDR), soit 150 000 \$ par année pendant 3 ans;
- 50 000 \$ du fonds régional d'investissements jeunesse (FRIJ), soit 25 000 \$ par année pendant 2 ans.

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil (FJL) à l'effet d'accorder au SPAL la contribution demandée au FRIJ (50 000 \$) pour la réalisation du volet « Prévention » de l'Entente;

CONSIDÉRANT le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012, lequel prévoit d'encourager la mise en œuvre de mesures destinées à accroître la sécurité au sein des communautés et d'appuyer des mesures de prévention de la criminalité, basées sur la concertation et faisant appel à des stratégies intervenant sur les conditions de vie reconnues comme pouvant être criminogènes;

CONSIDÉRANT le Programme de travail 2011-2012 adopté par le conseil d'administration de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil lequel prévoit la négociation d'une entente de partenariat sur les gangs de rue;

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Mireille Carrière, d'autoriser le directeur général à convenir avec la Ville de Longueuil (pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil), le FJL et le CJM d'une entente de financement visant la lutte et la prévention du phénomène des gangs de rue couvrant la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, incluant une contribution de 450 000 \$ du FDR, soit 150 000 \$ par année pendant 3 ans et une contribution de 50 000 \$ du FRIJ, soit 25 000 \$ par année pendant deux ans.

Attendu que cette entente sera adoptée par le conseil d'agglomération de Longueuil et que la direction générale du CJM est habilitée à convenir d'une telle entente par le règlement de régie interne de l'organisme.

Le président du FJL est par le fait même autorisé à signer l'entente qui sera convenue entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-567

PLAN DE COMMUNICATION COALITION CHAMPLAIN EN CHANTIER : QUAND ?

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'agglomération de Longueuil supporte les démarches de la *Coalition Champlain en chantier : Quand ?* en vue de l'obtention de l'engagement ferme de la part des autorités fédérales à l'effet de procéder rapidement au remplacement du pont Champlain et que cet engagement soit supporté par un échéancier de réalisation (**CE 180411-545**);

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour poursuivre la réalisation d'actions ciblées afin d'atteindre les objectifs visés;

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Mireille Carrière :

- d'accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud une aide financière de 20 000 \$ pour le remboursement d'honoraires pour la réalisation d'actions ciblées sur présentation des pièces justificatives. Le tout est conditionnel à la réalisation du montage financier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-568

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II 2011-2012

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le comité exécutif du 16 mai 2011 (**résolution CE 160511-553**) à l'effet :

- d'autoriser la présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à signer la proposition d'entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF-II) en 2011-2012;
- d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à négocier et à signer l'entente de services avec l'organisme expert dans ce domaine pour la mise en œuvre de l'Entente.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la somme de 48 090 \$ est disponible pour le soutien à des projets :

- contribuant à la production de la matière ligneuse afin de bâtir le capital forestier des régions;
- visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier (matière ligneuse, habitats fauniques, produits forestiers);
- projets récréotouristiques structurants en milieu forestier;
- projets multifonctionnels (gestion intégrée des ressources).

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel de projets en lien avec ces objectifs et de constituer un comité de sélection;

Il est proposé par Suzanne Lachance, appuyé par Michel Lanctôt, de nommer au comité de sélection pour l'appel de projets 2011-2012 :

- madame Thérèse Hudon, élue de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, siégeant au comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- un fonctionnaire de la ville de Longueuil;
- un fonctionnaire d'une des autres villes de l'agglomération de Longueuil;
- monsieur Mathieu Forgues, conseiller sénior en développement et concertation, CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- au besoin, un observateur désigné par le directeur général et choisi en raison de son expertise en foresterie.

Le directeur est par le fait même autorisé à sélectionner les projets recommandés par le comité de sélection et à convenir de protocoles de financement avec leur promoteur. Attendu que le rapport sur la sélection des projets sera déposé au comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et que les projets retenus n'engageront aucune somme issue des autres fonds gérés par la CRÉ.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-569

**ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARCOURS VERS L'ENTREPRENEURIAT POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
DÉVELOPPEMENT DE LA BOÎTE À OUTILS**

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil, compte parmi ses orientations de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises notamment en appuyant la démarche entrepreneuriale et le soutien des projets d'affaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil **(CE 210610-421)**;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'intégration jeunesse adulte inc. (CIJAD) afin de développer la boîte à outils, projet prévu à l'Entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a adopté l'octroi de la subvention pour le projet « Développement de la boîte à outils » **(Forum # 080611-07)**;

Il est proposé par Thérèse Hudon, appuyé par Michel Lanctôt, de convenir d'un protocole de financement avec le Centre d'intégration jeunesse adulte inc. (CIJAD) dans le cadre duquel une subvention de 40 750 \$ lui est accordée pour développer la boîte à outils prévue au Parcours vers l'entrepreneuriat, soit une somme de 20 750 \$ issue du FRIJ et une somme de 20 000 \$ issue du FDR.

Le président du Forum jeunesse Longueuil est par le fait même autorisé à signer le protocole de financement.

Attendu que cette subvention est accordée à même la contribution du FDR et du FRIJ prévue à l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-570

**ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARCOURS VERS L'ENTREPRENEURIAT POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION - AN 2**

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil, compte parmi ses orientations de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises notamment en appuyant la démarche entrepreneuriale et le soutien des projets d'affaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil **(CE 210610-421)**;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre local de développement (CLD) de Longueuil afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action pour la deuxième année de l'Entente;

CONSIDÉRANT le travail accompli et les résultats obtenus par le CLD dans le cadre de la coordination de l'an 1 de l'Entente;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'Entente recommande de reconduire le CLD de Longueuil à titre de coordonnateur pour la mise en œuvre du plan d'action;

CONSIDÉRANT que le conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil a adopté l'octroi de la subvention pour le projet (**FORUM # 080611-08**);

Il est proposé par Suzanne Lachance, appuyé par Michel Lanctôt, de convenir d'un protocole de financement avec le Centre local de développement de Longueuil dans le cadre duquel une subvention de 31 000 \$ lui est accordée pour coordonner la mise en œuvre de l'an 2 du plan d'action du Parcours vers l'entrepreneuriat. La subvention accordée représente une somme de 15 500 \$ du FRIJ et 15 500 \$ du FDR. Attendu que les déboursés seront effectués sur présentation de facture semestrielle basée sur la banque d'heures et d'un rapport faisant état de l'avancement des travaux.

Le président du Forum jeunesse Longueuil est par le fait même autorisé à signer le protocole de financement.

Attendu que cette subvention est accordée à même la contribution du FDR et du FRIJ prévue à l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Attendu qu'une évaluation de la portée et des résultats sera complétée à la fin du projet et qu'un bilan de la première année sera présenté au comité exécutif lors d'une prochaine rencontre.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Jacqueline Boubane se joint à la réunion.

RÉSOLUTION CE 200611-571

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA JEUNE RELÈVE AMATEUR 2008-2011 - ANNÉE 2010-2011

CONSIDÉRANT l'Entente administrative concernant le programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur 2008-2011 convenue entre la CRÉ de Longueuil et Loisir et Sport Montérégie (**CE 101108-147**);

CONSIDÉRANT l'ajout du Forum jeunesse à titre de partenaire de l'an 3 de l'Entente (**CE 210211-506**)

CONSIDÉRANT la somme reportée du FDR de l'année 2009-2010 qui est de 50 \$;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale disponible pour l'appel de projets 2009-2010 est de 12 325 \$;

CONSIDÉRANT que l'appel de projets pour notre territoire a été réalisé du 24 mars 2011 au 6 mai 2011, dans le cadre duquel 9 projets ont été déposés;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé d'un représentant du Forum jeunesse Longueuil, d'une représentante du MCCCCF et d'une représentante de Loisir et Sport Montérégie, a sélectionné 4 projets et recommande de leur accorder une aide financière dont la somme totalise 12 325 \$;

CONSIDÉRANT la résolution (**Forum #080611-05**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil adoptant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Thérèse Hudon, appuyé par Francis Dumais :

- d'autoriser Loisir et Sport Montérégie à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs des quatre projets présentés dans le sommaire exécutif et d'effectuer le suivi de ces projets ;

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 200611-572
ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
JEUNES FEMMES IMPLIQUÉES, MEILLEURES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption de l'Entente de partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine et le Forum jeunesse Longueuil visant la réalisation de projets jeunesse portant sur l'égalité entre les sexes (**CE 210311-532**);

CONSIDÉRANT l'Entente administrative visant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011 et liant la CRÉ, le FJL, le MCCCCF ainsi que le MFA (**CE 171210-482**);

CONSIDÉRANT l'adoption de l'annexe A de l'Entente de partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine identifiant les modalités d'utilisation des montants affectés et les actions prévues (**CE 160511-556**);

CONSIDÉRANT l'objectif 3, de l'annexe A, « Promouvoir l'égalité dans la gouvernance locale » et son objectif spécifique « Sensibiliser les jeunes femmes à l'importance de leur implication citoyenne et susciter leur participation à la politique municipale »;

CONSIDÉRANT la résolution **CE 180411-540** autorisant le directeur général à convenir d'une entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour bénéficier d'une aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du « Programme de soutien de la Table des partenaires Femmes et politique municipale »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Table de concertation des groupes de femme de la Montérégie pour le projet « *Jeunes femmes impliquées, meilleures municipalités* », laquelle répond aux objectifs des différentes ententes précitées (TCGFM) ;

CONSIDÉRANT la résolution (**Forum #080611-06**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil adoptant le projet;

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Pierre O'Donoughue, d'octroyer la somme de 11 011,60 \$ à la Table de concertation des groupes de femme de la Montérégie pour la réalisation du projet « Jeunes femmes impliquées, meilleures municipalités », soit :

- 8 011,60 \$ de la contribution FRIJ prévue à l'Entente de partenariat avec le secrétariat à la condition féminine ;
- 1 000,00 \$ de la contribution FRIJ prévue à l'Entente administrative visant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011;
- 2 000,00 \$ de l'Entente entre la CRÉ et le MAMROT dans le cadre du « Programme de soutien de la Table des partenaires Femmes et politique municipale ».

Le président du Forum jeunesse Longueuil et le directeur général de la CRÉ sont par le fait même autorisés à signer un protocole de financement avec le promoteur.

Adopté à l'unanimité.

ENTREPRENEURIAT COLLECTIF JEUNESSE

Pour information, dépôt du guide de financement et son formulaire de demande

RÉSOLUTION CE 200611-573 FORUM JEUNESSE LONGUEUIL ACTION JEUNESSE STRUCTURANTE EN PARTICIPATION CITOYENNE PROLONGATION AJS EN PARTICIPATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT la signature d'une action jeunesse structurante (AJS) portant sur la participation citoyenne entre le Forum Jeunesse Longueuil, la CRÉ de Longueuil et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (**CE 080227-029**);

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, des modalités d'attribution des contributions des partenaires prévues dans l'entente pour l'an 3 (**CE 251010-451**);

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'AJS en participation citoyenne recommande le report de la date d'échéance;

CONSIDÉRANT l'état de situation au 31 mai 2011 de ladite AJS et le montant résiduel disponible;

CONSIDÉRANT que l'AJS en participation citoyenne permet au Forum jeunesse Longueuil de mener à bien son mandat de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la résolution (**Forum #080611-11**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil recommandant la prolongation de l'AJS;

Il est proposé par Éric Beaulieu, appuyé par Jacqueline Boubane :

- de prolonger l'AJS en participation citoyenne au 30 juin 2012;
- d'affecter la somme de 15 000 \$, soit 13 000 \$ du FDR et 2 000 \$ du FRIJ, à même les sommes résiduelles de l'AJS pour la réalisation, à l'automne 2011, d'un événement jeunesse d'envergure pour les jeunes du secondaire;
- attendu qu'un rapport annuel de l'entente sera déposé en septembre 2011 ainsi que les modalités d'attribution des contributions des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-574 FORUM JEUNESSE LONGUEUIL ACTION JEUNESSE STRUCTURANTE EN PARTICIPATION CITOYENNE PROLONGATION CONTRAT AGENTE DE PROJET PARTICIPATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT la signature d'une action jeunesse structurante (AJS) portant sur la participation citoyenne entre le Forum Jeunesse Longueuil, la CRÉ de Longueuil et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour laquelle la CRÉ embauche une ressource pour la réalisation de ses activités (**CE 080227-029**);

CONSIDÉRANT la décision du comité exécutif de prolonger l'AJS en participation citoyenne jusqu'au 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat de l'agente de projet en participation citoyenne vient à échéance le 14 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit un maximum de 900 heures travaillées et qu'un total de 500 heures ont été effectuées du mois de septembre 2010 au 31 mai 2011;

CONSIDÉRANT la résolution (**Forum #080611-14**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil recommandant la prolongation du contrat de l'agente de projet;

Il est proposé par Pierre O'Donoghue, appuyé par Thérèse Hudon, de prolonger aux mêmes conditions, et ce, jusqu'au 30 avril 2012, le contrat de Madame Catherine Pache-Hébert, à titre d'agente de projet pour la mise en œuvre de l'AJS en participation citoyenne.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-575

RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL PROJETS DONT LA SUBVENTION N'EXCÈDE PAS 5 000 \$

CONSIDÉRANT la Procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et ses amendements adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil selon lesquels :

- « Tout projet sélectionné doit faire l'objet d'une résolution du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, à l'exception des projets pour lesquels la demande d'aide financière n'excède pas 5 000 \$. En de tels cas, le directeur général est autorisé à sélectionner les projets et doit en faire rapport périodiquement au comité exécutif dans la formule que le comité exécutif détermine » ;
- « Le processus d'allocation de fonds pour les mesures découlant des ententes spécifiques et autres conventions est soumis aux mêmes règles que celles prévues pour les activités à incidences régionales (section 3.1) ».

CONSIDÉRANT le rapport faisant état des projets sélectionnés par la direction ;

Il est proposé par Jacqueline Boubane, appuyé par Michel Lanctôt, d'entériner cette sélection de projets.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-576

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉPARTITION DES PLACES EN SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT la Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance adoptée le 10 décembre 2010 par l'Assemblée nationale et dont les dispositions prévoient :

- que la ministre de la Famille s'appuie sur les recommandations d'un comité consultatif lorsqu'elle répartit des places subventionnées dans un territoire;
- que la composition de ce comité comprend une personne désignée par la conférence régionale des élus (CRÉ).

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la part du directeur régional du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) à l'effet de lui transmettre la personne désignée par la CRÉ de l'agglomération de Longueuil avant le 9 juin 2011 et ce, dans le but de tenir une première rencontre du comité consultatif entre le 13 juin et le 15 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Claude Gagné, conseillère en développement et concertation responsable du dossier « Famille » à la CRÉ de l'agglomération, a temporairement été désignée par la direction générale afin de siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser le ou la représentant (e) désigné (e) par la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

Il est proposé par Mireille Carrière, appuyé par Thérèse Hudon, de désigner comme représentant de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil au comité consultatif sur la répartition des places en service de garde :

- madame Marie-Claude Gagné, conseillère en développement et concertation à la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- attendu qu'un suivi régulier sera transmis aux membres du comité exécutif et qu'au besoin un sous-comité sera formé afin de s'assurer de l'adéquation des démarches.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-577

CONSTITUTION D'UN COMITÉ POUR L'ANALYSE DES PROJETS ET ENTENTES SOUTENUS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil qui accorde à son comité exécutif, entre autres, les pouvoirs suivants :

- étudier les projets présentés à la CRÉ, les approuver dans les limites de ses responsabilités ou en recommander l'approbation au conseil d'administration;
- établir des politiques administratives applicables aux membres du conseil d'administration, du comité exécutif, de la Commission consultative et de tout autre comité de la CRÉ, de même qu'à sa direction générale et à son personnel;
- constituer un ou plusieurs comités pour la bonne marche des affaires de la CRÉ et en préciser la composition, le mandat, les attributions et le mode de fonctionnement au moment de la création ou en cours de mandat.

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de direction lors de sa réunion du 26 mai 2011 à l'effet de constituer un comité ayant pour mandat d'analyser et recommander au comité exécutif les projets présentés à la CRÉ;

CONSIDÉRANT la recommandation préparée par la direction concernant les modalités de ce comité d'analyse (voir sommaire exécutif ci-joint);

Il est proposé par Éric Beaulieu, appuyé par Thérèse Hudon, de procéder à la création du comité d'analyse selon les modalités décrites dans le sommaire exécutif ci-joint. Attendu que :

- la Procédure de gestion du Fonds de développement régional est amendée en concordance;
- s'il y a lieu, ce comité siégera la première fois pour les besoins de la réunion du comité exécutif prévue au programme de travail en septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-578

ÉTAT DE SITUATION INSTANCE RÉGIONALE DE MOBILISATION EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (IRM) MANDAT CONFIE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le Programme de travail et les prévisions budgétaires 2011-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil prévoient une contribution d'un montant de 100 000 \$ en provenance du fonds de développement régional pour l'IRM (CA 210311 – 66);

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à titre d'instance régionale de mobilisation en persévérance scolaire par Réunir Réussir et la Table d'éducation inter ordre de la Montérégie (TEIOM);

CONSIDÉRANT la subvention, au montant de 23 037 \$, obtenue par la CRÉ de L'agglomération de Longueuil auprès de Réunir Réussir (R2) pour la réalisation d'un premier état de situation ainsi que des activités de consultation et de validation s'y rattachant (7 000 \$);

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'état de situation devait débiter en avril 2011, mais que des délais sont venus modifier son échéancier;

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposé par Réussite Montérégie pour la réalisation de l'état de situation dépasse le montant de la subvention reçue de R2;

CONSIDÉRANT que l'état de situation est la base qui nous permettra de cibler nos priorités et d'identifier les partenaires pour l'entente administrative qui viendra soutenir l'IRM et ses actions;

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Francis Dumais, de mandater la direction générale pour :

- négocier une entente pour la réalisation de l'état de situation pour un montant maximal de 20 000 \$ incluant un montant maximal de 4 000 \$ provenant de la contribution FDR prévue à l'IRM pour l'année 2011-2012;
- signer les documents s'y rattachant;
- attendu que ladite entente sera déposée au comité exécutif suivant la conclusion de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 200611-579

SENSIBILISATION DES ENTREPRISES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL À LA CONCILIATION TRAVAIL - FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD (CCIRS) a soumis une demande à la CRÉ de l'agglomération de Longueuil afin de sensibiliser les entreprises de l'agglomération de Longueuil à la conciliation travail - famille;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un objectif ciblé dans l'Entente administrative visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011;

CONSIDÉRANT QUE de par sa mission et son expertise la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pourra poursuivre la démarche à la fin du financement;

Il est proposé par Thérèse Hudon, appuyé par Jacques Lemire :

- de soutenir financièrement le projet « Sensibilisation des entreprises de l'agglomération de Longueuil à la conciliation travail - famille » déposé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud via l'Entente administrative visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011 pour un montant maximal de 45 000 \$ incluant un montant maximal de 1 000 \$ pour les frais de vérification comptable, sur présentation de pièces justificatives;
- il est aussi demandé que les résultats du projet soient accessibles et diffusés à l'ensemble des municipalités.

Adopté à l'unanimité.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information :

- Rapport d'activités pour l'année 2010-2011 de l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la CRÉ de Longueuil 2009-2014;
- Rapport annuel 2010-2011 et plan d'action 2011-2012 du Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL);
- Contrat de travail de Véronique Moquin;
- Listes des dépenses encourues, conciliation bancaire et analyse des postes budgétaires pour les mois d'avril et mai 2011.

POINT D'INFORMATION

Portrait en conciliation travail – famille

Un résumé du portrait en conciliation travail–famille est déposé.

Répertoire des lieux décisionnels

Des informations sont déposées concernant le répertoire des lieux décisionnels quant à la représentation des femmes au fonctionnement des organisations de la communauté et des lieux décisionnels.

Lancement – 2^e appel de projets CALQ

Pour votre information, détails sur l'appel de projets portant sur l'amélioration des conditions de pratique culturelle professionnelle du CALQ.

Lancement – Appel de projets en culture

Un deuxième appel de projets du Fonds pour les arts et les lettres de l'agglomération de Longueuil est déposé pour information.

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

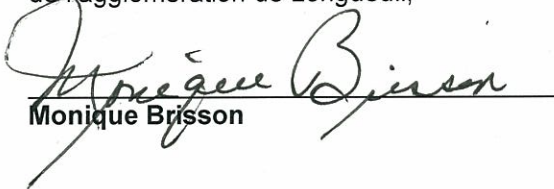
La prochaine rencontre du CE prévue pour le 29 août est à confirmer. Les membres seront avertis en temps et lieu.

**RÉSOLUTION CE 200611-580
LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Suzanne Lachance, de lever l'assemblée à 9 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,


Monique Brisson

La secrétaire-trésorière de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,


Suzanne Lachance